



Syndicat National Pénitentiaire des Surveillant(e)s



Le SPS tisse patiemment sa toile

« La patience est mère de toutes les vertus ».

Vérité, Sincérité, Conviction, Combativité. C'est autour de ces valeurs, que depuis 18 ans, le SPS mène sa lutte dans l'intérêt de ceux qu'ils représentent exclusivement : Les Surveillants.

Déterminés dans la défense des droits du Surveillant, et le combat pour l'amélioration de sa condition, les militants du SPS ne renoncent pas au sacerdoce, et ne sont jamais découragés face aux technocrates et ses complices que constitue la grande armada des petits apparatchiks du syndicalisme pénitentiaire, soit environ **250 détachés permanents + de nombreux détachés à temps partiel**, bien plus préoccupés par leur intérêt personnel.

**PAR les Surveillants
et POUR les Surveillants**

On n'est jamais si bien servi que par soi-même. Forts de ce proverbe, 4 Surveillants de la région toulousaine, avaient donc créé un syndicat 100 % Surveillant, qui, à force de pugnacité, a trouvé sa place sur l'échiquier syndical en devenant représentatif.

Ainsi venu déranger l'ordre syndical établi, l'**ultra-catégoriel** SPS n'est pas né par l'opération du Saint-Esprit. Il a trouvé son origine dans le mécontentement éprouvé vis à vis des organisations syndicales **multi-catégorielles** invétérées, lesquelles abandonnaient progressivement les Surveillants à leur triste sort..., tandis qu'elles obtenaient régulièrement des avancées significatives en faveur des autres catégories de personnels pénitentiaires. Nous ne citerons pas ici les gratifications qui leur ont été consenties, il y en a eu une multitude au cours des deux dernières décennies.

Toujours en première ligne dans les mouvements sociaux, à l'issue desquels ils ont dû se contenter de quelques miettes, paradoxalement, les Surveillants sont restés les grands pourvoyeurs des syndicats qui les ont trahis. Comprenez qui voudra.

À partir de l'an 2000

C'est précisément en 2000, lors d'un énième mouvement national, que les Surveillants, très mobilisés, ont été lâchés, pour le coup, par leurs 2 principaux syndicats.

Très déçus, ils avaient commencé à comprendre qu'ils étaient trahis par ceux qui les représentaient, alors que la surpopulation carcérale sévissait et qu'elle sévit encore... aujourd'hui, qu'elle détériorait considérablement leurs conditions de travail, et qu'elle les détériore encore... aujourd'hui, alors qu'ils subissaient simultanément la montée des agressions, et qu'ils les subissent encore... aujourd'hui, alors que les Surveillants attendaient et attendent encore... reconnaissance et considération.

Sous le regard indifférent de nos élites et technocrates confinés dans leur légendaire immobilisme, la situation a donc continué de s'aggraver, ...quand la politique pro-détenus a fini par prendre ses quartiers, ...quand les Surveillants attendaient et attendent encore aujourd'hui le soutien qui n'arrive jamais, ...quand les détenus prenaient toujours plus l'ascendant, ...quand le trafic de ces derniers ne s'arrêtait plus et ne s'arrête toujours pas, ...quand la chienlit s'installait et qu'elle est aujourd'hui enracinée, ...quand l'autorité des Surveillants était bafouée, et qu'elle est désormais réduite à peau de chagrin. Quel désespoir !

Pionnier, notamment dans la lutte engagée contre le fléau des agressions physiques et verbales subies par les Surveillants, dès sa création, le SPS les invitait à enclencher systématiquement la protection fonctionnelle, alors que les directeurs d'établissements entendaient les en dissuader dans le but de les habituer au harcèlement, et qu'ils s'en accommodent. Quelle lâcheté !

2006 : États Généraux de la condition Pénitentiaire !

Au début des années 2000, les syndicats majoritaires étaient peu impliqués dans la lutte contre le phénomène des agressions qui allaient crescendo.

En 2006, ils peinaient à dénoncer les États Généraux de la Condition Pénitentiaire, appelés par L'OIP. Un syndicat y avait même participé.

2009 : Loi Pénitentiaire

Au beau milieu d'une surpopulation carcérale diabolique, et d'un désordre grandissant, était venu se greffer la Loi Pénitentiaire... et son Code de Déontologie... En clair, davantage de libertés accordées aux détenus, et davantage de contraintes et d'obligations imposées aux Surveillants muselés et sans moyens. À savoir, qu'en **2007**, un Comité d'Orientation Restreint avait été installé par la Ministre Rachida DATI, afin de préparer la Loi Pénitentiaire. Curieusement, les syndicats qui avaient participé aux réunions de ce Comité d'Orientation, avaient été très silencieux. Peut-être étaient-ils redevables de la **Réforme Statutaire 2006** qu'ils avaient signée. Cette réforme avait sacrément avantagé les plus hauts grades, et par conséquent, les syndicalo-carriéristes qui sont toujours les premiers à se servir au Tableau d'Avancement. **Quant aux Surveillants, ils avaient été divisés en 2 catégories : « Pas un kopek » pour le grade de Surveillant, la carotte... des Unités de Valeur, aura vécu jusqu'en 2022.**

Marre d'être les dindons de la farce !

Ce qui était vrai hier, l'est aussi aujourd'hui avec la réforme de la Chaîne de Commandement qui a creusé à nouveau l'écart des rémunérations entre la base et le sommet du Personnel de Surveillance.

À l'instar de la dernière réforme que le trio **FO-DAP-GDS**, leur a imposée, les Surveillants sont toujours les dindons de la farce, des « **sans le sou** », bons à se « **bouffer des heures supp** » pour améliorer l'ordinaire, dans un **environnement exécrable et non sécuritaire**, le tout dans le **mode dégradé** des effectifs. De plus, **privés de toute autorité**, les Surveillants sont, par-dessus le marché, **considérés comme de la chair à canon**. Quel tableau les amis !

Le syndicalisme a eu sa part de responsabilité dans cette situation, les syndicalo-carriéristes en particulier. Ces derniers manipulent la grande masse des Surveillants, puis signent des accords favorables à la Chaîne de Commandement, parce qu'ils en sont les premiers bénéficiaires. On a ouvert les yeux.

En effet, ces carriéro-syndicalistes bien plus préoccupés par leur intérêt personnel, que par le sort des Surveillants, sont les premiers servis au **Tableau d'Avancement** de carrière, tout en étant déchargés de service à titre syndical. En les récompensant de la sorte....., l'Administration Pénitentiaire achète la paix sociale. Dès lors, les Surveillants pourront s'interroger sur toutes les raisons de leur malheur. Ça c'est dit !

Changer la donne syndicale ! Changer notre sort !

Le SPS part du principe selon lequel les intérêts des Surveillants ne seront jamais aussi bien défendus que par eux-seuls. C'est pourquoi, un syndicat exclusivement piloté par les Surveillants, est la seule parade capable de mettre un terme aux **conflits d'intérêts** qui minent la profession.

Si nous continuons d'alimenter aveuglément un syndicalisme qui nous trahis, nous continuerons donc à faire notre propre tort.

Le SPS propose aux Surveillants de se fédérer. Ainsi, majoritairement rassemblés dans une entité qui leur est spécialement dédiée, qui porte sincèrement leur voix, ils seront bien plus forts, mieux représentés, et pas trahis...

Depuis 2004, le SPS tisse sa toile. Il est désormais représenté dans une majorité d'établissements. Les sièges obtenus dans les instances de concertation locales, régionales, nationales, témoignent de sa progression.

Après avoir obtenu 1 siège à la CAP nationale lors des élections professionnelles 2014, le SPS a franchi une étape supplémentaire, en gagnant 1 siège au CTAP (Comité Technique de l'AP) en 2018.

En décembre 2022, il espère décrocher 1 siège au niveau ministériel. Et ce, pour que la parole des Surveillants soit portée à plus haut niveau.

Les Surveillants forment à eux-seuls 2/3 des effectifs de l'Administration Pénitentiaire, soit 1/3 des agents du Ministère de la Justice. Aussi, nous pensons que les Surveillants ont le pouvoir de changer la donne syndicale pour changer leur sort.

Le Bureau Central National

mardi 19 avril 2022

Site Internet : <http://www.sps-penitentiaire.fr/> / E-Mail : spsnongrades@hotmail.com